

Mémoire Faisabilité et signaux d'efficacité d'un programme wallon de télésurveillance après hospitalisation pour décompensation cardiaque : étude pilote monocentrique de cohorte observationnelle

Auteur : Peulen, Aline

Promoteur(s) : 30773

Faculté : Faculté de Médecine

Diplôme : Master en sciences infirmières, à finalité spécialisée en pratiques avancées

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/25481>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Madame Peulen Aline

Comité d'Ethique 412

Liège, le 19 août 2025

Mme A.JONAS
Présidente

Secrétariat
comite.ethique@citadelle.be

Mme A.Loria
Tél : 04/321.69.35

Titre : La prévention secondaire à l'ère du numérique : impact d'un programme de télésurveillance sur les patients hospitalisés pour décompensation cardiaque

Le Comité d'Ethique a examiné votre demande d'avis.

C'est avec plaisir que nous vous informons que nos membres **ont émis un avis favorable/n'ont pas d'objection éthique** à la réalisation de votre travail de fin d'étude dans notre institution.

Cependant, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Page 3 : spécifier dans le texte que les questionnaires sont remplis à T0 lors de la sortie d'hospitalisation (distribution du matériel de télésurveillance) et lors de la visite de restitution du matériel, donc sans déplacement supplémentaire.
- Préciser la durée de conservation des données pseudonymisées : Vos données sont conservées par le promoteur le temps requis par les réglementations. A l'issue de cette période, la liste des codes sera détruite et il ne sera donc plus possible d'établir un lien entre les données codées et vous-même.
2 ans fin du travail + 6mois si publication éventuelle
- Comité éthique : comme il y a possibilité de publication et qu'il s'agit d'un Master (et non d'un bachelier), l'avis d'un comité éthique central est recommandé
- Les GCP R3 sont d'application depuis le 23/07/2025. Si nécessaire nous pouvons vous transférer un lien pour le training

Dès que vous aurez terminé, nous vous remercions déjà de nous faire parvenir un exemplaire de votre travail.

Nous vous prions de croire, Mme Peule, à l'expression de nos sentiments distingués.

Mme Alexa JONAS
Présidente



Par la présente, nous confirmons que notre Comité d'Ethique fonctionne dans le respect de la loi du 7 mai 2004 ainsi que selon les règles de "bonne pratique clinique" ou "good clinical practice" appliquées depuis juillet 1991 dans la Communauté Européenne et selon les règles de l' "International Conference on Harmonisation of technical requirements for registration of pharmaceuticals for human use" (ICH Steering Committee du 1^{er} mai 1996).

Le Comité a décidé que "le Président (et en son absence le vice-président) a, sans consulter les autres membres de la commission, l'autorité de prendre une décision concernant l'approbation de toute information complémentaire (par exemple sous forme d'amendements, des changements administratifs, les événements indésirables, ASO). S'il pense qu'il est un point quelconque d'une importance majeure, cette information sera mise à l'ordre du jour de la première réunion suivante."

Cela signifie que les documents susmentionnés ont été examinés par LE PRÉSIDENT SEULEMENT.

Le présent document est uniquement envoyé par e-mail.